



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Entraînement de néonazis par l'armée française

Question écrite n° 18276

### Texte de la question

Mme Catherine Couturier attire l'attention de M. le ministre des armées sur les révélations établies par *Médiapart* sur la présence « d'authentiques néonazis » sur le camp militaire de La Courtine en Creuse. Le 22 mai 2024, le journal d'investigation révèle que l'armée française a accueilli et formé la 3e brigade d'assaut ukrainienne, « héritière du régiment Azov, mouvement nationaliste radical aux composantes néonazies ». Bien que l'ensemble des soldats de cette brigade ne soient pas tous affiliés à l'idéologie nazie, nombre des soldats de cette brigade le sont ouvertement sur les réseaux sociaux. En particulier, un soldat, qui est largement connu pour porter fièrement un tatouage SS bien visible sur le visage, a publié des photos de lui en uniforme français « vraisemblablement prises dans une cantine du camp de La Courtine qui indique au contraire que le tatouage en question a été momentanément recouvert d'un pansement ». Cet élément amène à penser que les services du ministère des armées ne pouvaient ignorer l'affiliation à l'idéologie néonazie de certains soldats. Ces services se défendent en indiquant que ce sont « les forces armées ukrainiennes qui organisent le flux et la sélection des militaires ukrainiens envoyés en France et en Europe ». Cette réponse n'est pas et ne sera jamais à la hauteur des exigences de l'armée française et des valeurs de la République française. La France doit systématiquement s'opposer à toute forme d'obscurantisme et ne devrait jamais justifier de tels propos strictement inadmissibles, voire illégaux. Dans le contexte historique des massacres ayant eu lieu dans l'ancienne région Limousine comme à Oradour-sur-Glane ou Tulle, l'utilisation par ces néo-nazis d'un symbole ressemblant en tout point à celui de la division *Das Reich*, ayant orchestré ces massacres, est d'autant plus violent et traumatisant pour la mémoire des combattants de la Résistance et de la Seconde Guerre mondiale. Pour l'anniversaire des 80 ans de la libération du territoire national et à la veille du 27 mai, journée nationale de la Résistance, ce fait d'actualité est particulièrement outrageant. Pour l'ensemble de ces raisons, elle lui demande s'il va adresser un émoi pour avoir participé à la formation de néonazis par l'armée française, en répondant au fait que les services de l'armée ne pouvaient ignorer l'appartenance de ces soldats à des mouvements néonazis et donc « de faire toute la lumière » sur les événements qui se sont déroulés dans le camp de la Courtine en Creuse.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Couturier](#)

**Circonscription :** Creuse (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18276

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Armées](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4348

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)